

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Parties du contrat

Le terme "client" désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences professionnelles de Yoan Villemin en qualité de consultant digital indépendant. Le terme "tiers" désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme "prestataire" désigne la micro-entreprise Evolve Consulting gérée par M. Yoan Villemin et dont les renseignements juridiques sont les suivants :

SIREN : 843 180 480 - SIRET : 843 180 480 00025 -
Adresse : 21 Grande rue - Purgerot (70160) - France
- Immatriculé au RCS de Vesoul - site web : evolveconsulting.fr.

Article 2 - Principes

Ces conditions générales de vente concernent les prestations de services fournis entre professionnels (prestataire / client). Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, le client est réputé les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par le prestataire auprès de ses clients. Le prestataire et le client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne. Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur du conseil pour les affaires dont les sociétés ont leur siège en France. Les présentes conditions générales de vente sont communiquées à tout client qui en fait la demande, ou bien directement sur le site internet de Evolve Consulting (evolveconsulting.fr). Le prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de conditions de vente particulières. Le prestataire peut, en outre, établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogeant aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type de client considéré, selon des critères qui resteront objectifs. Les clients répondant à ces critères se verront alors appliquer ces conditions générales de vente catégorielles. Les présentes conditions générales de vente sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3 - Contenu

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des prestations proposées par le prestataire au client. Elles concernent les services suivants : création de site web, création graphique et marketing digital. Les prestations comprennent tout ce qui est explicitement listé dans le devis signé et accepté par le client. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicitement mentionné dans ce même devis.

Article 4 - Responsabilités et engagement des parties

D'une façon générale, le client et le prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance au fur et à mesure dans l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

4.1. Le client

4.1.1. Pour permettre au prestataire de réaliser sa mission, le client s'engage à :

- aider le prestataire dans l'élaboration d'un cahier des charges le plus précis possible détaillant la nature et l'environnement de la commande à réaliser, et qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire ;
- remettre au prestataire le devis et les CGV (daté, signé et tamponné) ;
- fournir tous les éléments (documentaires, graphiques, textuels, etc) nécessaires à la bonne réalisation du contrat, (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) et toutes les informations légales à ajouter dans les documents (le client endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite) ;
- être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires portant sur l'ensemble des éléments ci-dessus transmis au prestataire (la recherche d'antériorité des noms et des créations est à la charge du client et reste sa responsabilité, seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre) ;
- garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données/informations (textes, images,

- sons) qui auraient été fournies ou choisies par le client ;
- fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir le prestataire de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées ;
- collaborer activement à la réussite du projet en apportant au prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et la bonne exécution des prestations ;
- désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision et faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des prestations ;
- avertir directement le prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.
- prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires ;
- se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le prestataire ;
- informer le prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataire ;
- régler dans les délais précis les sommes dues au prestataire ;

4.1.2. Le client reconnaît et accepte : que les parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ; qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques ; que le prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

4.2. Le prestataire

4.2.1. Les engagements du prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Le prestataire s'engage auprès du client pour lequel il effectue une prestation à :

- intervenir dans l'élaboration du cahier des charges conjointement avec le client ;
- informer de manière régulière et efficace le client de l'avancée de la prestation, du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au client

- garantir que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat ;

4.2.2. L'entière responsabilité du prestataire et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus), et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges. Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

4.2.3. La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Par ailleurs, la responsabilité du prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants : suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou d'un service dont la fourniture ou la livraison ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels ; pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement ; en cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en oeuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.

4.2.4. Le prestataire ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du client.

Article 5 - Prestations

5.0.1. Les prestations régies par les présentes conditions générales sont celles qui figurent sur le site internet du prestataire et qui sont indiquées comme réalisées par le prestataire ou sous son contrôle. Elles sont proposées dans la limite des disponibilités du prestataire. Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du prestataire ne pourrait être engagée.

5.0.2. Le prestataire s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en oeuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'il apporte.

5.0.3. Après l'élaboration d'un cahier des charges et le début de la prestation, le client s'engage à transmettre au prestataire ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou

d'un courrier daté et signé au prestataire. Il est convenu entre les deux parties que la prise en considération des demandes de modification faites par d'autres moyens, notamment oralement, sont laissées à la convenance du prestataire.

5.0.4. À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des prestations par le client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

5.1. Prestation de création de site web

5.1.1. Nom de domaine

5.1.1.1. Le coût d'achat du nom de domaine du client est à sa charge.

5.1.1.2. Le prestataire propose de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .net, .org ou .fr et autres extensions disponibles en France lors de la conclusion du contrat, afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de domaine de leur choix.

5.1.1.3. Le prestataire s'engage à tout mettre en oeuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.

5.1.1.4. Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de disponibilité du nom de domaine de son enregistrement effectif, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.

5.1.1.5. Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom. Il appartient au client de fournir au prestataire les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un KBIS ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom du niveau .fr ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI pour un nom de niveau .tm.fr.

5.1.1.6. L'enregistrement du nom de domaine du client ne sera pris en considération qu'à réception par le prestataire du bon de commande dûment rempli et signé par le client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.

5.1.1.7. L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés

(Afnic, Internic) et du temps de propagation des DNS.

5.1.1.8. Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

5.1.1.9. Le client s'engage à garantir le prestataire de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de l'enregistrement d'un ou plusieurs nom de domaine.

5.1.2. Hébergement

5.1.2.1. Le coût de l'hébergement du site web du client est à sa charge.

5.1.2.2. Dans tous les cas, le client pourra prendre connaissance des informations administratives et techniques nécessaires à l'accès à son/ses hébergements.

5.1.2.3. Les prestations d'hébergement proposées sont fournies par un partenaire tiers approuvé par le client.

5.1.2.4. Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.

5.1.3. Contenu

Pour toute commande de création et d'hébergement, le prestataire se réserve le droit de refuser tout texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation en vigueur.

5.1.4. Sécurité

5.1.4.1. Dans le cadre de la création de sites Internet gérés par le client, le prestataire apportera un soin particulier à la protection des accès client.

5.1.4.2. Le compte client est strictement personnel, il est accessible par un identifiant et un mot de passe confidentiel. Le client est responsable de l'usage de son identifiant et de son mot de passe, et toute connexion effectuée en utilisant ces identifiant et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client.

5.1.4.3. Le prestataire ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des identifiant et mot de passe.

5.1.4.4. Le prestataire ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.

5.1.5. Autres dispositions

5.1.5.1. Le prestataire ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par des tiers.

5.1.5.2. Le prestataire ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet.

5.1.5.3. Dans le cas de la défaillance de ce partenaire, le prestataire s'engage à trouver et proposer toutes les solutions possibles pour y remédier, mais il se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne sauraient lui être directement imputables.

5.1.5.4. En aucun cas, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos ou tous contenus diffusés sur le ou les sites du client et contrairement aux législations et réglementations en vigueur; de produits défectueux vendus par le client par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus diffusés, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client ; de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues pour la conservation du ou des noms de domaines.

5.1.5.5. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

5.1.5.6. Le prestataire se réserve le droit d'insérer en bas de la page d'accueil du client et de façon discrète une mention du type : « Site développé par evolve consulting » avec un lien vers son propre site internet.

5.2. Prestation de maintenance

Les dispositions ci-dessous définissent les termes et les conditions des interventions opérées par le prestataire sur le site internet du client, dans le cadre de sa mission de maintenance (maintenance préventive, corrective, évolutive, et mise à jour du site).

5.2.1. Définitions des termes

5.2.1.1. Maintenance technique préventive : consiste à gérer le bon fonctionnement général du site internet, des outils tiers intégrés, et des performances d'affichage.

5.2.1.2. Maintenance corrective : consiste à assister le client ou à intervenir directement sur son site

internet pour l'aider dans la résolution d'éventuels bugs et autres dysfonctionnements.

5.2.1.3. Maintenance évolutive : consiste à assister le client dans l'évolution quotidienne de son site internet, tel que la création de nouvelles fonctionnalités, l'intégration de nouveaux outils tiers, les modifications graphiques, l'optimisation du référencement.

5.2.1.4. Mise à jour du site : consiste à ajouter, modifier, supprimer des éléments (texte, images, page, article de blog, ...) du site internet.

5.2.2. Offre recommandée par le prestataire

5.2.2.1. L'offre de maintenance recommandée au client par le prestataire est définie en fonction de la complexité de son site (nombre de pages, trafic sur le site, intégration d'outils tiers, ...) et est indiquée dans la proposition commerciale.

5.2.2.2. Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service souscrit à ses besoins, et avoir reçu du prestataire toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire à l'offre de maintenance de son site internet.

5.2.3. Services fournis

5.2.3.1. Lorsque le contrat de maintenance est souscrit par le client, le prestataire ira visiter au minimum une fois par mois l'espace d'administration du site internet pour procéder aux vérifications préventives.

5.2.3.2. La maintenance se fera au moment le plus adéquat, jugé par le prestataire et dans l'intérêt du site internet du client.

5.2.3.3. Dans l'éventualité de modifications apportées par le client lui-même, le prestataire n'a aucune obligation de contrôle sur ces modifications.

5.2.3.4. En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du client, celui-ci devra régler au prestataire les heures de maintenance nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site internet.

5.2.3.5. En fonction de l'offre de maintenance souscrite par le client, le prestataire couvre les prestations suivantes : Maintenance technique préventive à raison de quinze minutes par mois (Offre Budget) / Maintenance technique préventive et corrective à raison de trente minutes par mois (Offre Basic) / Maintenance technique préventive, corrective et mise à jour du site à raison d'une heure par mois (Offre Standard) / Maintenance technique préventive, corrective, évolutive et mise à jour du site à raison de deux heures par mois (Offre Premium).

5.2.3.6. Le prestataire interviendra dans un délai maximum de sept jours ouvrés à la suite de la demande du client, sauf en cas de fermeture exceptionnelle signalée au préalable par email au client.

5.2.3.7. Si l'offre de maintenance souscrite par le client n'inclue pas l'objet de sa demande

(maintenance corrective, maintenance évolutive ou mise à jour du site internet), le prestataire établira un devis correspondant à celle-ci. La facture sera à régler avant le début des modifications par le prestataire.

5.2.4. Durée, reconduction et paiement

5.2.4.1. Les prestations de maintenance débutent à compter de la mise en ligne du site internet du client.

5.2.4.2. Le contrat de maintenance est tacitement renouvelable à chaque échéance pour une même durée (mensuellement ou annuellement).

5.2.4.3. Le paiement de l'offre de maintenance est intégré au paiement des frais d'hébergement du site internet pour faciliter la comptabilité du client et du prestataire.

5.2.4.4. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance de la part du client peut entraîner une suspension des services du prestataire.

5.2.5. Changement d'offre

5.2.5.1. Le prestataire peut recommander au client de faire évoluer son offre de maintenance si celle-ci n'est pas suffisante pour assurer le bon fonctionnement de son site internet.

5.2.5.2. Si, à la suite des informations et recommandations reçues par le prestataire, le client souhaite conserver une offre de maintenance inférieure à celle recommandée et qu'il observe un dysfonctionnement sur son site, il devra régler au prestataire les heures de maintenance nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site internet.

5.2.5.3. Si le client souhaite changer d'offre de maintenance, il doit envoyer un email au prestataire avec un préavis d'un mois précédant sa date d'échéance.

5.2.6. Non-souscription à une offre de maintenance

5.2.6.1. Dans le cas où un contrat de maintenance n'est pas souscrit ou reconduit par le client, la responsabilité du prestataire envers le site internet du client est totalement dérogée.

5.2.6.2. En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une absence de maintenance, le prestataire établira un nouveau devis au client pour résoudre et réparer le problème constaté.

5.3. Prestation de création graphique

5.3.1. Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, le prestataire ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas celles restituées sur les différents supports proposés.

5.3.2. Le prestataire ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, suite aux services assurés par des tiers (impression, découpe, livraison, etc).

5.4. Prestation de marketing digital

5.4.1. Contenu

Pour toute commande, le prestataire se réserve le droit de refuser tout texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation en vigueur.

5.4.2. Sécurité

5.4.2.1. Dans le cadre de la création de compte sur un réseau social pour le client, ou bien l'accès à un compte déjà existant, le prestataire apportera un soin particulier à la protection des données.

5.4.2.2. Le compte du réseau social est strictement personnel, il est accessible par un identifiant et un mot de passe confidentiel. Le client est responsable de l'usage de son identifiant et de son mot de passe, et toute connexion effectuée en utilisant ces identifiant et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client.

5.4.2.3. Le prestataire ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des identifiant et mot de passe.

5.4.2.4. Le prestataire ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.

5.4.3. Autres dispositions

5.4.3.1. En aucun cas, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos ou tous contenus diffusés sur le ou les réseaux sociaux du client et contraires aux législations et réglementations en vigueur; de produits défectueux vendus par le client par l'intermédiaire de son réseau social ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus diffusés, en intégralité ou partiellement, sur le réseau social du client ; de la suspension et/ou de la suppressions du compte, notamment à la suite du non respect des conditions d'utilisations de celui-ci.

5.4.3.2. Compte tenu du changement régulier des algorithmes de référencement, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable si les objectifs initialement fixés avant le début de la prestation ne sont pas ou plus atteints à l'issue de celle-ci.

5.4.3.3. Les tendances et les comportements en ligne des internautes ne pouvant être anticipé de manière certaine et absolue, le prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'éventuelle non réalisation des objectifs fixés par le client lors du début de la prestation.

Article 6 - Modalités de réalisation de la prestation

6.1. Documents et bon de commande

6.1.1. Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande.

6.1.2. Les devis émis par le prestataire sont valables à la date de leur établissement et pour une durée d'un mois. Ils sont susceptibles d'être révisés notamment en fonction de l'évolution du cahier des charges.

6.2. Début et fin de la prestation

6.2.1. Le début de la prestation commence lorsque le devis et les CGV sont signés par le client, que l'acompte de 30% du prix total de la prestation est confirmé par l'organisme bancaire du prestataire, ainsi que lorsque les éléments (graphiques, textuels, etc) nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition du prestataire.

6.2.2. Le délai de réalisation de la commande est défini dans le devis. À défaut, le délai maximum de réalisation par le prestataire de la commande passée par un client agissant en qualité de consommateur est fixé à cinq mois.

6.3. Sous-traitance

Le prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des partenaires répondant aux mêmes exigences de qualification. Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le prestataire informera le client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

6.4. Indépendance

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des prestations, le prestataire en fera part immédiatement au client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au prestataire de poursuivre ses prestations, il mettra à la disposition du client le résultat des prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses documents en l'état, et ce, afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

Article 7 - Paiement

7.1. Facture et paiement

7.1.1. Le prix des prestations est établi en fonction du nombre d'heure nécessaire à la réalisation de la prestation, et du taux journalier moyen du prestataire qui figure sur le devis de prestation.

7.1.2. Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations.

7.1.3. La TVA est non applicable conformément à l'article 293 B du CGI.

7.1.4. Les retards ou autres problèmes imprévus, dont le prestataire n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire.

7.1.5. Le prestataire s'engage à informer le client de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.

7.1.6. Des factures seront émises correspondant aux prestations fournies et aux débours engagés par provision et au fur et à mesure de leur réalisation.

7.1.7. Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum un mois après l'émission de celle-ci.

7.1.8. En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi,

7.2. Modalité de paiement

7.2.1. Le prestataire se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

7.2.2. Le prix est payable en totalité et en un seul versement, ou bien en deux fois avec un acompte de 30% du prix total de la prestation, avant le début de la prestation.

Le paiement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum un mois après l'émission de celle-ci.

7.2.3. Le paiement s'effectue par virement bancaire.

7.3. Acompte et annulation de commande

7.3.1. En cas de rupture du contrat avant son terme par le client, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux prestations réalisées ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués.

7.3.2. En cas de rupture du contrat avant son terme par le client, l'ensemble des droits d'auteur

restent la propriété exclusive et entière du prestataire, à l'exception des données fournies par le client.

7.3.3. En cas de rupture du contrat avant son terme par le client, les fichiers et données sources créés et utilisés par le prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le client sans une contribution financière.

7.3.4. En cas de rupture du contrat avant son terme par le client, les maquettes, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du prestataire, de même que les projets refusés.

7.3.5. En cas de rupture du contrat avant son terme par le client, l'acompte déjà versé restera acquis par le prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

7.4. Retard de paiement

7.4.1. Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par le client, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

7.4.2. Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le prestataire à facturer des pénalités de retard.

7.4.3. Le taux des pénalités de retard est établi sur la base du taux Refi appliqué par la BCE majoré de 10 points; par ailleurs, le débiteur en retard sera tenu de régler au prestataire une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros ; au surplus, le prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Article 8 - Frais annexes

8.1. Les frais techniques et éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués.

8.2. Les ressources nécessaires à la réalisation de la prestation soumises à des droits d'auteurs payants (polices typographiques, photographies, vidéos ou illustrations issues de banques d'images, frais d'impression, templates payants, etc) devront être payés par le client, et les droits de les utiliser seront les siens.

8.3. Dans le cas où des modifications, ajout ou suppression de donnée, demandées par le client en cours de réalisation (faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa part) impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ou induisant un travail supplémentaire, ces dernières seront facturées en sus du devis initial. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par le prestataire sont dues par le client et immédiatement exigibles.

8.4. Sous réserve de l'accord du prestataire, un honoraire d'urgence supplémentaire (majoration jusqu'à 100% du tarif journalier) pourra être facturé pour les prestations exécutées à la demande du client pendant les samedis, dimanches, jours fériés, ou la nuit, ou en cas de traitement de la commande prioritairement aux autres commandes en cours de réalisation par le prestataire.

Article 9 - Réclamations, droit de rétractation et garantie

9.1. Réclamations

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai d'une année à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

9.2. Droit de rétractation

Le client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

9.3. Garantie

Le prestataire garantit le client contre tout défaut de conformité des services et tout vice caché provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits services à l'exclusion de toute négligence ou faute du client. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du prestataire serait retenue, la garantie du prestataire serait limitée au montant payé par le client pour la fourniture des services.

Article 10 - Propriété intellectuelle et cession des droits

10.1. Propriété intellectuelle

10.1.1. La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du prestataire tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le client. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le prestataire dans le cadre de la commande.

10.1.2. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du prestataire. Seul le produit fini sera adressé au client.

10.1.3. L'auteur n'a pas l'obligation de mettre à disposition du client les fichiers sources mais seulement le résultat de son travail sous une forme exploitable par des professionnels du

secteur concerné. A défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

10.1.4. Les travaux réalisés par le prestataire, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis par le client à une personne tierce sans accord préalable.

10.1.5. Au cas où l'une des recommandations du prestataire ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens, modèles, dessins, photographies, etc. faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le prestataire informera le client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des prestations.

10.1.6. Le prestataire se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc. réalisés dans le cadre des prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant
- toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des prestations ou que le prestataire serait amené à développer ou à fournir dans le cadre des prestations.

10.2. Cession des droits

Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9), il est rappelé que le droit moral d'une création (comportant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI).

Article 11 - Confidentialité

11.1. Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des prestations, et même après, le prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le

cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

11.2. Le prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera au client sur sa demande.

11.3. Tous les documents, données ou informations, que le client aura fournies, resteront sa propriété.

11.4. Le prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail.

11.5. Les documents de travail préparés dans le cadre des prestations sont la propriété du prestataire et sont couverts par le secret professionnel.

Article 12 - Droits de publicité

Le prestataire se réserve le droit de mentionner publiquement les réalisations effectuées pour le client, de les présenter en référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe, de publicité, et le client s'engage à ne jamais s'y opposer.

Article 13 - Dispositions diverses

13.1. Force Majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

13.2. Lieu de travail et déplacement

Sauf accord écrit entre le prestataire et le client, le prestataire se réserve le droit d'assurer sa mission dans le lieu de son choix. Le client s'engage à ne pas imposer au prestataire une présence physique ou un déplacement dans quelque endroit, ceci quelle que soit la phase ou l'avancée de la prestation.

13.3. Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que le prestataire se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

13.4. Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.5. Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

13.6. Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

13.7. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la réalisation des prestations. Si elles n'y parviennent pas, les parties soumettront le litige au tribunal de commerce compétent.

Signature du client

précédé de la mention « lu et approuvé »

Date de dernière mise à jour 28/10/2020